

L'offre hôtelière se renouvelle fortement dans le Grand Est

Au 1^{er} janvier 2019, l'hôtellerie du Grand Est compte 44 000 chambres réparties sur 1 300 établissements. Depuis 2015, le total des chambres diminue de 2 %, tout particulièrement dans les territoires ruraux, suite à une forte baisse du nombre d'hôtels. Portée par la création d'établissements plus grands, haut de gamme et de chaîne, l'offre hôtelière se renouvelle fortement. Les hôtels indépendants offrent moins de chambres, malgré le dynamisme des créations.

Isel Florent, Mironova Elena, Insee

Avec 1 290 hôtels au 1^{er} janvier 2019, le parc hôtelier régional se place en 6^e position en France métropolitaine, après la Nouvelle-Aquitaine et devant la Bretagne. Entre 2015 et 2019, le nombre d'hôtels diminue de 5,9 %. Cette baisse est la plus forte des régions métropolitaines, la moyenne se situant à -2,1 %. La capacité d'accueil hôtelière du Grand Est, en termes de nombre total de chambres, baisse également, mais de façon moins marquée : -2,0 %, tandis qu'elle croît légèrement au niveau national (+0,2 %). En effet, les hôtels créés comptent en moyenne 28 chambres contre 21 pour les établissements fermés. La capacité d'accueil régionale s'élève à 44 111 chambres (42 862 chambres si elle est rapportée aux jours d'ouverture) et représente 6,9 % du total de la métropole, l'Île-de-France arrivant en tête et concentrant près d'un quart de la capacité d'accueil nationale. Près de la moitié des chambres se situent dans les deux départements alsaciens (figure 1), le quart en Moselle et dans la Marne. Ces quatre départements sont aussi, avec la Meurthe-et-Moselle, les plus peuplés de la région.

Entre 2015 et 2019, le nombre de chambres augmente fortement dans l'Aube (+11,1 %), et plus modérément dans le Bas-Rhin (+3,2 %). Il baisse partout ailleurs, tout particulièrement en Haute-Marne qui, compte tenu de sa population, la plus faible de la région, reste relativement bien dotée, se situant avant les Ardennes et la Meuse en termes de capacité d'accueil.

Baisse marquée de la capacité d'accueil dans le rural

Les zones rurales représentent 41 % du parc hôtelier, mais seulement 26 % de la capacité d'accueil au 1^{er} janvier 2019. Les hôtels y sont généralement plus petits : 21 chambres, en moyenne, contre 46 dans l'urbain.

Les territoires ruraux sont davantage concernés par la réduction de la capacité d'accueil que les espaces urbains : -4,5 % contre -1,2 % (figure 2), une baisse plus marquée qu'en France hors Île-de-France (-3,5 % et -0,3 %). La capacité d'accueil dans le massif ski (définitions), 4 % du total régional, est restée

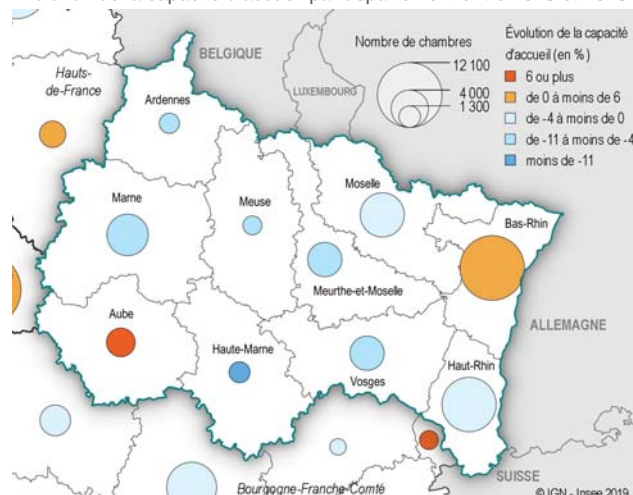
quasi stable (-0,2 %).

Le recul de la capacité d'accueil dans le rural est à mettre en regard avec la moindre fréquentation touristique (2 nuitées sur 10 en 2018). Malgré une évolution du nombre de nuitées en légère hausse (+0,8 % par an entre 2015 et 2018), ces hôtels peinent à remplir leur chambres, avec un taux d'occupation de 49 % en 2018, contre 62 % dans l'urbain. Par ailleurs, d'autres types d'hébergements concurrencent ces hôtels : la fréquentation des campings et des autres hébergements touristiques collectifs (villages de vacances, résidence de tourisme...) croît respectivement de 6,7 % et 9,4 % par an. Dans les hôtels urbains, le nombre de nuitées augmente de 2,8 % par an sur la même période.

Par ailleurs, les formes traditionnelles d'hébergement sont confrontées à la progression de l'offre de logements

1 Hausse du nombre de chambres dans les hôtels de l'Aube et du Bas-Rhin

Évolution de la capacité d'accueil par département entre 2015 et 2019



Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie, en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, données au 1^{er} janvier.

touristiques de particuliers proposée par des plateformes internet, qui représente 14 % des nuitées en 2018 en métropole.

Entre 2015 et 2018, le taux d'occupation dans les hôtels ruraux a légèrement progressé (+ 3 pts). Une partie de la clientèle a pu ainsi se reporter sur les hôtels encore en activité.

Hausse de la capacité d'accueil dans le haut de gamme, recul de celle des hôtels indépendants

La diminution de la capacité d'accueil ne concerne que les hôtels indépendants, très présents dans le rural. Ils représentent 60 % de la capacité d'accueil régionale, mais cette part diminue de 4 points entre 2015 et 2019, au profit des hôtels de chaîne. Le total de chambres dans les hôtels indépendants a ainsi baissé de 8,3 % en quatre ans, tandis que celui des hôtels de chaîne a cru de 7,2 %.

Les hôtels de 1 à 3 étoiles, dont la capacité d'accueil recule, sont un peu plus fréquents dans le rural que dans l'urbain (58 % contre 54 %), tout comme les hôtels non classés (36 % contre 31 %).

La baisse du nombre de chambres est particulièrement forte dans la catégorie 1 à 2 étoiles (- 27,9 %). Constituant plus d'un tiers du total régional, la capacité d'accueil des hôtels 3 étoiles diminue également (- 8,3 %). Seules les catégories 4 et 5 étoiles et les non-classés comptent plus de chambres en 2019 qu'en 2015, respectivement en hausse notable de 25,2 % et 34,2 %.

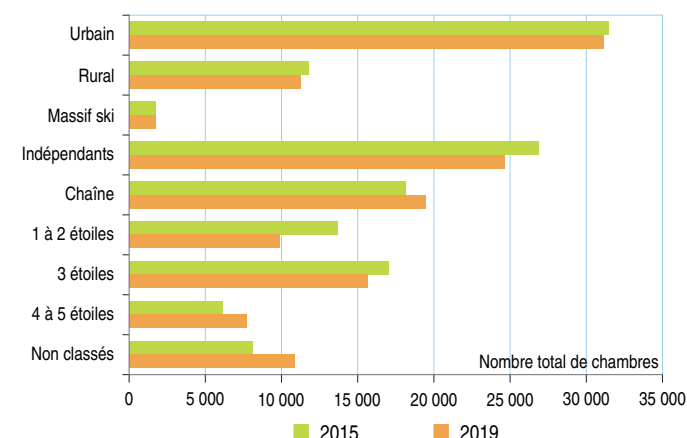
La baisse de la capacité d'accueil dans la catégorie 1 à 3 étoiles pourrait être due en partie au non-renouvellement de classement de certains établissements. Ceci pourrait s'expliquer par le coût et les contraintes associées à la demande de classement, mais aussi par le changement des pratiques touristiques (réservations en ligne, avis des clients...). Ainsi, 173 hôtels ayant un classement de 1 à 3 étoiles en 2015 sont devenus non classés en 2019, contre 72 cessations ou reconversions. Après les Hauts-de-France, la région est la plus concernée par ce phénomène.

Fort renouvellement du parc en quatre ans

Entre 2015 et 2019, 134 hôtels ont cessé leur activité et 45 en ont changé (transformation en chambre d'hôtes, hébergement social ou restaurant), soit une disparition de 13 % du parc. Cette part est la deuxième plus élevée de France métropolitaine, après l'Occitanie et

2 Hausse du nombre de chambres dans les hôtels 4 et 5 étoiles et les hôtels de chaîne

Capacité d'accueil des hôtels en 2015 et 2019



Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie, en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, données au 1^{er} janvier.

3 Plus de deux tiers de la capacité d'accueil créée dans l'urbain

Caractéristiques des hôtels en cessation d'activité et nouvellement créés entre 2015 et 2019 (en %)

	Cessations		Créations	
	Hôtels	Capacité d'accueil	Hôtels	Capacité d'accueil
Urbain	36	58	42	68
Rural	57	38	49	29
Massif ski	7	4	9	3
1 à 2 étoiles	28	34	13	15
3 à 5 étoiles	15	22	30	46
Non classés	57	44	57	39
Chaîne	7	21	15	38
Indépendants	93	79	85	62
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : entre 2015 et 2019, 36 % des hôtels cessés et 42 % des hôtels créés se situent dans les zones urbaines. Les cessations dans ces espaces pèsent pour 58 % de la capacité d'accueil disparue, tandis que les créations représentent 68 % de la capacité d'accueil générée.

Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie, en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, données au 1^{er} janvier.

devant l'Auvergne-Rhône-Alpes, la moyenne des régions se situant à 11 %. Les fermetures et les reconversions ont fait disparaître 3 680 chambres, tandis que les 98 hôtels créés (nouveaux établissements ou réouvertures) offrent 2 790 nouvelles chambres.

Les hôtels fermés se situent pour 57 % dans le rural, alors que seulement 49 % des créations se trouvent dans cet espace (figure 3). Un hôtel sur quatre a été créé dans l'urbain, générant 68 % du total de la nouvelle capacité d'accueil.

Près de six hôtels sur dix fermés et créés ne sont pas classés. Les hôtels non classés ne sont cependant à l'origine que de 39 % de l'accroissement de la capacité d'accueil. Les hôtels économiques (de 1 à 2 étoiles) représentent un tiers des établissements fermés, mais seulement 13 % des créations. Inversement, les hôtels de 3 à 5 étoiles pèsent pour près d'un tiers des créations et pour 15 % des cessations d'activité. Ces derniers sont ainsi à l'origine de 46 % de la capacité d'accueil créée.

Les hôtels indépendants restent dynamiques et alimentent 85 % des établissements créés, même si ils constituent neuf disparitions sur dix. Cependant, le total de chambres créées par ce type d'hôtel est inférieur aux disparitions, tandis que pour les hôtels de chaîne, presque deux nouvelles chambres remplacent chaque disparition. ■

Définitions

Le zonage utilisé est celui des espaces touristiques régionaux. La région Grand Est est divisée en zones urbaines, rurales et le massif ski. Les **zones urbaines** sont composées de communes des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus. Le **massif ski** regroupe les communes disposant d'un équipement pour la pratique de ski et les communes supports de stations de sports d'hiver. Le reste du territoire appartient aux **zones rurales**.

D'autres définitions se trouvent sur www.insee.fr

Avertissement

Révision des séries concernant les hôtels

À partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions. Les données sont inchangées pour les autres modes d'hébergement.

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusat

Rédaction en chef
Jacques Marty
ISSN 2492-4547
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Mironova E., « Bilan touristique de l'été 2018 : un dynamisme porté par les campings et les autres hébergements collectifs », *Insee Analyses* n° 86, novembre 2018.
- Capacité des communes en hébergement touristique en 2019, Bases de données.

